



Assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du mardi
14 novembre 2023 statuant sur les comptes clos le 30 juin 2023.

Procès verbal

Le quatorze novembre deux mille vingt trois à 19 heures, les associés de la société coopérative d'intérêt collectif anonyme et à capital variable L'Autre Librairie, dont le siège social est situé au 18 rue de Beaulieu à Angoulême, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

L'Assemblée générale est présidée par M. Pierre-Jean Fichet, président du conseil d'administration. Bruno Cochard est nommé secrétaire, Jacques Bouhier et Bernard Lambert sont nommés scrutateurs.

À la clôture de la précédente assemblée générale, la société coopérative était composée de 237 sociétaires possédant 770 parts sociales. Depuis la précédente assemblée générale, nous constatons le départ de Michel Bernazeau possédant 1 part sociale, le décès de Christian du Mottay possédant 4 parts sociales, le décès de Jean Yves le Turdu possédant 1 part sociale, la libération de deux parts sociales supplémentaires par Valérie Santurette, sociétaire de la catégorie des clients, de sorte qu'à l'ouverture de l'assemblée générale,

notre coopérative se compose de 234 sociétaires possédant 766 parts sociales.

Le sociétariat de la coopérative se répartit ainsi : 2 salariés possédant 6 parts sociales, 23 bénévoles possédant 94 parts sociales, 203 clients possédant 435 parts sociales, 6 partenaires possédant 231 parts sociales.

La feuille de présence certifiée exacte permet de constater que 81 associés sur 234 sont présents ou représentés, et ainsi qu'au moins un cinquième des droits de votes sont présents ou représentés. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le président met à la disposition des sociétaires :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023,
- le rapport moral du président,
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

- le rapport intermédiaire de révision coopérative de l'Arescop,
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant :

- lecture du rapport moral du conseil d'administration,
- lecture du rapport de gestion du conseil d'administration,
- présentation des comptes de l'exercice clôt,
- lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- lecture du rapport intermédiaire de révision coopérative

Le président déclare ensuite la discussion ouverte et précise qu'il est à l'entière disposition des associés pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir. Après différents échanges, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

À la clôture de l'assemblée générale, suite au vote de la première résolution notre coopérative se compose de 248 sociétaires possédant 787 parts sociales. Le sociétariat se répartit dorénavant ainsi : 2 salariés possédant 6 parts sociales, 29 bénévoles possédant 106 parts sociales, 211 clients possédant 444 parts sociales, 6 partenaires possédant 231 parts sociales.

Résolutions soumises au vote

1^{re} résolution : souscription au capital social

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de satisfaire à la demande de souscription au capital social de :

- M^{me} Frédérique Adam-Tariel (2 parts) dans la catégorie des bénévoles,
- M^{me} Virginie Chaudun (1 part) dans la catégorie des clients,
- M. Michel Dispersyn (1 part) dans la catégorie des clients,
- M^{me} Marie Duhem (1 part) dans la catégorie des clients,
- M^{me} Brigitte Fontaine (2 parts) dans la catégorie des bénévoles,
- M^{me} Fabienne Garlatti (1 part) dans la catégorie des clients,
- M^{me} Laurence Kieser (1 part) dans la catégorie des clients,
- M^{me} Marthe Lavigne (1 part) dans la catégorie des clients,
- M^{me} Anne Françoise Nothomb Dispersyn (1 part) dans la catégorie des bénévoles,
- M. Jean-François Perrin (1 part) dans la catégorie des bénévoles,
- M. Francis Philbert (1 part) dans la catégorie des clients,
- M. Antoine Stefanini (1 part) dans la catégorie des bénévoles,
- M. Danil Tahora (5 parts) dans la catégorie des bénévoles,
- M^{me} Madeline Vezard Soletti (2 parts) dans la catégorie des clients.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^e résolution : approbation des comptes

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023, qui se soldent par un déficit de 6 924 €. Elle approuve en outre les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes quitus

entier et sans réserves de leurs mandats et fonctions pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^e résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^e résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale, constate qu'il n'y a pas de conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^e résolution : jetons de présence

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de ne pas octroyer de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^e résolution : démissions du conseil d'administration

L'assemblée générale constate le décès en cours de mandat de l'administrateur Christian du Mottay.

L'assemblée générale constate la démission en cours de mandat de l'administratrice Véronique Deschamps.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7^e résolution : candidature au conseil d'administration

L'assemblée générale décide de satisfaire à la demande de candidature pour siéger en qualité d'administrateur membre du conseil d'administration de la SCIC SA ***L'Autre Librairie*** de :

– M. Danil Tahora.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Jean Fichet, président

Bruno Cochard, secrétaire

Rapport moral du conseil d'administration

Sur le projet coopératif

Trois événements marquent la vie de la librairie cette année : l'avènement de la coprésidence, l'épanouissement de la vie bénévole, et les tensions économiques. Et en suivant le fil de ces événements, nous prévoyons deux projets pour l'année en cours : le démarchage des collectivités publiques, et la campagne d'augmentation du capital.

L'avènement de la coprésidence

Nous avons décidé de partager les missions de gouvernance, afin de mieux diviser entre nous le temps de travail que ces missions supposent et le pouvoir symbolique qu'elles apportent. Ainsi, nous avons mis à l'essai, de janvier à septembre 2023 une gouvernance à trois : Luce Magnant organise nos réunions et assure le suivi des décisions, Gilles Fasbender pilote le comité vie coopérative, et Pierre-Jean Fichet représente la coopérative auprès de ses partenaires. Dans nos esprits, il s'agit bien d'une coprésidence, mais nos statuts ne permettent pas d'officialiser celle-ci, de sorte que Pierre-Jean Fichet reste statutairement le seul président de la coopérative.

Le bilan de cette gouvernance à trois est positif. Le temps de travail consacré à la gouvernance s'est accru, et les coprésidents ont apporté une motivation fraîche et de nouvelles manières de faire. Cette organisation a ainsi permis à notre coopérative de progresser de bien des façons : les décisions du comité de pilotage sont mieux suivies, et la vie coopérative s'épanouit.

L'épanouissement de la vie bénévole

Conjointement à la coprésidence, nous avons en effet institué un comité dédié à l'organisation de la vie coopérative. Celui-ci a pour missions de développer le nombre de sociétaires, d'accueillir chaque nouveau sociétaire, de travailler sur l'implication de nos sociétaires dans la vie de la librairie, de développer et de valoriser l'engagement bénévole au sein de la coopérative. Sous l'organisation de ce comité, un groupe de bénévoles a assuré l'ouverture de la librairie tous les jours et toute l'année pendant la pause déjeuner des libraires. Outre qu'elle a une incidence économique positive, cette organisation bénévole a aussi attiré de nouvelles personnes, motivées par la présence en librairie, et le nombre de bénévoles s'est ainsi accru au cours de l'année.

Un contexte économique tendu

Cette réorganisation de notre gouvernance s'est faite dans un contexte économique tendu. Malgré une gestion rigoureuse, dans un contexte d'inflation, les frais de la librairie augmentent cette année, et les recettes diminuent. Prévoyant cette situation économique, nous avons, avec l'accord sinon l'impulsion de notre directeur général, ajusté le temps de travail en fonction. Bruno Cochard a ainsi décidé de prendre une retraite progressive et travaille dorénavant à temps partiel pour la librairie. Pour partie, ce départ est compensé par l'accroissement du temps de travail et des responsabilités d'Hélène Labussière. Pour une autre partie, cet aménagement profite à l'équilibre économique de la librairie.

Les principaux effets de cet aménagement du temps de travail se manifesteront sur l'exercice en cours. Sur l'exercice dont nous faisons le bilan cette année, nous n'avons pu qu'assumer la perte. Notre chiffre d'affaires décroît par rapport à l'année précédente. Dans le détail, nous constatons que les ventes en librairie se sont quasiment maintenues, ce qui est en soi un motif de réjouissance : notre clientèle reste

fidèle à la librairie, malgré la baisse du pouvoir d'achat. Ce sont les collectivités publiques (médiathèques et CDI) qui ont réduit le montant de leur commande. Nous supposons une rigueur budgétaire des politiques publiques d'un côté, et de l'autre une concurrence accrue des autres librairies d'Angoulême qui souhaitent augmenter leur parts de marché auprès des collectivités.

Un projet de démarchage des collectivités

Nous avons nous aussi pour projet d'augmenter nos parts de marché auprès des collectivités. En situation de forte concurrence, notre librairie a néanmoins un double désavantage : nous n'avons pas de marge de manœuvre pour augmenter le temps de travail salarié d'un côté, et de l'autre, l'organisation du travail bénévole que ce démarchage suppose prend du temps. Nous avons néanmoins quelques atouts : un réseau de sympathisants et un positionnement économique coopératif qui vise l'équilibre du marché, et devrait convaincre les investisseurs publics de nous confier partie de leurs commandes.

Une campagne d'augmentation du capital

Les difficultés conjoncturelles et le déficit que nous subissons cette année affectent notre trésorerie. Nous aurons bientôt remboursé l'ensemble de nos emprunts, et les perspectives sur trois ans montrent que nous n'avons pas à craindre de défaut de trésorerie si la conjoncture économique ne se détériore pas plus. Néanmoins, notre capacité d'investissement est affectée, et en période de tensions économiques, nous souhaitons conserver une liberté d'investissement permettant l'adaptation. Nous avons donc décidé, pour consolider la capacité d'investissement de la coopérative, d'accroître son capital. Nous organisons pour cela une campagne d'augmentation du capital. Les sociétaires seront ainsi invités à acheter une nouvelle part sociale, ou plusieurs, et à inciter d'autres personnes à devenir sociétaires. Cette campagne est programmée en deux temps : en décembre par une communication en boutique, et au printemps via une plus large campagne de communication.

Sur la vie coopérative

Le sociétariat

La SCIC SA *l'Autre Librairie* a été fondée par 171 personnes. À la clôture de la précédente assemblée générale, la société coopérative était composée de 237 sociétaires possédant 770 parts sociales. Depuis la précédente assemblée générale, nous constatons le départ de Michel Bernazeau possédant 1 part sociale, le décès de Christian du Mottay possédant 4 parts sociales, le décès de Jean Yves le Turdu possédant 1 part sociale, la libération de deux parts sociales supplémentaires par Valérie Santurette, sociétaire de la catégorie des clients, de sorte que notre coopérative se compose aujourd'hui de 234 sociétaires possédant 766 parts sociales.

Les sociétariat de la coopérative se répartit ainsi : 2 salariés possédant 6 parts sociales, 23 bénévoles possédant 94 parts sociales, 203 clients possédant 435 parts sociales, 6 partenaires possédant 231 parts sociales.

Nous allons voter aujourd'hui pour décider de l'accueil de 14 nouveaux sociétaires libérant 21 parts sociales, de sorte que, si l'assemblée générale vote pour leur participation, nous serons à l'issue de cette assemblée, 248 sociétaires, possédant 787 parts sociales.

Le conseil d'administration

Suite au décès de Christian du Mottay, et à la démission de Véronique Deschamps, le conseil d'administration est composé de 11 personnes : Jacques Bouhier, Bruno Cochard, Jean Pierre Coiffey, Gilles Fasbender, Pierre-Jean Fichet, Hortense Gauthier, Hélène Labussière, Bernard Lambert, Simone Lavenne, Luce Magnant, Jean Marie Menant. Aucun administrateur de notre coopérative ne déclare exercer de

mandat dans d'autres sociétés.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois depuis la dernière assemblée.

Le comité de pilotage

Vous le savez certainement, les membres du conseil d'administration s'entourent de sociétaires non élus au sein de ce que nous appelons un comité de pilotage pour gérer le quotidien de la librairie. Ce comité de pilotage reste ouvert à tous les sociétaires qui souhaitent y participer. Le comité de pilotage s'est réuni 9 fois depuis la dernière assemblée. Nous avons ainsi réduit le nombre de réunions du comité de pilotage, qui ne se réunit plus qu'une fois par mois. En effet, nous avons mis en place un autre comité, le comité de référents, qui réunit les pilotes des différents comités et prépare les réunions du comité de pilotage. Ceci permet aux membres du comité de pilotage un engagement bénévole plus léger. Le comité des référents se réunit une fois par mois lui aussi, soit 9 fois depuis la dernière assemblée.

Comité vie coopérative

Le comité de vie coopérative a pour mission de développer le nombre de sociétaires et d'accueillir les nouveaux sociétaires ; de travailler sur l'implication de nos sociétaires dans la vie de la librairie, de développer le nombre de bénévoles et d'accueillir les nouveaux bénévoles ; de participer à l'organisation de la vie statutaire dont l'assemblée générale et d'informer nos clients sur la vie coopérative de l'Autre librairie.

Le comité vie coopérative coordonne « l'Autre midi » : 11 bénévoles assurent l'ouverture de la librairie de 13 à 14h pendant la pause déjeuner de nos libraires. Cette permanence fonctionne depuis un an et au-delà de l'apport financier substantiel, la présence des bénévoles est appréciée par la clientèle et renforce l'aspect collectif de notre coopérative. Les bénévoles de l'Autre midi sont : Véronique Deschamps, Gilles Fasbender, Philippe Ferre, Brigitte Fontaine, Joris Guillaumond, Bernard Lambert, Luce Magnant, Jean marie Menant, Joëlle Rassat, Frédérique Tariel, Marie Annick Villette.

Le comité vie coopérative organise la soirée des sociétaires : tous les premiers jeudis du mois, une ou un sociétaire bénévole nous propose d'animer un échange sur un thème de son choix, la littérature y a sa place mais tout autre sujet également, comme, pour exemple récent, « Les Cigales, un autre mode économique ». Si aucun thème n'a été proposé pour la soirée des sociétaires, la librairie reste ouverte de 19h à 21h.

Le comité vie coopérative coordonne aussi, tout au long de l'année, la présence de bénévoles en dehors des murs de la librairie pour des salons, festivals, conférences, afin d'épauler les libraires.

Et pour aider le directeur général dans ces tâches administratives, un bénévole, Michel Magnant, assure régulièrement la saisie comptable.

Le comité de lecture

Le comité de lecture a pour mission d'aider les libraires dans le repérage d'ouvrages jugés de qualité parmi les nouveautés. cet été, le comité a reçu plus de 50 services de presse (ouvrages gratuits adressés avant commande), et deux de ses membres ont participé à des rencontres d'éditeur à Bordeaux. Le comité soumet à l'avis des libraires, et propose à l'acquisition, des ouvrages qui ne font pas partie du fonds, mais présentent un intérêt littéraire selon les membres du comité. Il ainsi rédigé 96 recommandations sur plus de 250 livres lus. Le comité participe aussi occasionnellement à l'aménagement des vitrines, et a proposé une vitrine « rafraîchissante » pour l'été. En coordination avec les libraires, le comité met en avant des livres choisis sur

un meuble dédié. L'avis du comité sur ces livres fait l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux et dans l'infolettre de la librairie. Le comité se réunit une fois par mois, généralement le lundi.

Sont membres du comité : Patrick Amatucci, Claude Eichelbrenner, Marie Jeanne Ganteille. Catherine Goursaud, Simone Lavenne, Jean Luc Marchal, Pierre Marsat, Jean-Marie Menant, Anne Françoise Nothomb, Jacques Soletti, Valérie Vigier, Marie Annick Villette.

Le groupe de lecture à voix haute

Le groupe de lecture à voix haute se réunit une fois par mois. Son principe de fonctionnement est simple : la librairie communique les dates à venir, les personnes intéressées s'inscrivent à la librairie et se rendent sur place le jour convenu. Accueillis par les animateurs Thierry Beurcq, Zaër Belkalāi et Joëlle Rassat depuis Juin, les personnes se présentent et lisent à voix haute l'extrait d'un ouvrage (un roman la plupart du temps) de leur choix. Cette lecture fait ensuite l'objet de commentaires de la part des participants. 9 ateliers se sont tenus de janvier à octobre 2023. Ils ont réuni entre 5 et 10 personnes à chaque fois.

Le comité animation

Côté communication, la nouveauté de l'exercice est la création d'une infolettre illustrée, et mensuelle, qui rassemble des informations concernant nos animations, la vie de la coopérative, et parfois des coups de coeur. Ces mêmes informations sont aussi diffusées sur notre site, notre page Facebook, au sein de la librairie, et à l'extérieur avec un relais régulier auprès de la Charente libre et de Sortir, et parfois avec le support d'affiches et de prospectus distribués en ville.

Côté animations, l'année a été riche de rencontres et tenues de stand hors les murs :

- 9 autrices et auteurs en dédicace de bande dessinée, et 9 en dédicace littérature ou essais (notons un premier partenariat avec les rencontres Brazzaville, résidence d'artistes sur Chateauneuf) ;
- poursuite de nos partenariats avec le festival de la Chevêche, Littérature Métisse, et le salon du livre jeunesse de Ruelle. La grande nouveauté de ce côté a été notre première participation à Drôles de livres, salon jeunesse organisé par plusieurs librairies de Charente, qui a eu lieu aux Chais Magelis, ainsi qu'une participation au salon de la biodiversité de Mouthiers-sur-Boème ;
- un anniversaire marqué par la pluridisciplinarité, avec un programme associant sérigraphie, bande dessinée, musique et performance poétique ;
- une animation un peu hors norme, rencontre et dégustation autour de l'umami, a été rendue possible grâce au soutien des Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine.

Les libraires

Nos libraires continuent d'être fortement impliqués dans la vie culturelle et coopérative de la librairie. Nous les en remercions, car la vie culturelle se construisant en coopération avec des bénévoles, elle est chronophage et au carrefour d'enjeux institutionnels et humains.

Animations organisées

- 18/10/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
13/10/2023 Rencontre débat avec Karim Akouche.
05/10/2023 Soirée des sociétaires : les Cigales, un autre modèle économique.
23/09/2023 Dédicace de **Olivier Thomas** pour *Bourdieu, une enquête algérienne*, **Cécile Vallade** pour *La femme squelette*, et **Zoé Crevette** pour *Hawaï au goût de sel*.
20/09/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
07/09/2023 La rentrée littéraire du comité de lecture.
06/07/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
15/06/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
31/05/2023 Rencontre dédicace avec **Rouda** pour *Les mots nus*, dans le cadre de *Littérature Métisse*.
24/05/2023 Lecture à voix haute/autre.
20/05/2023 Dédicace BD avec **Gwenaël Manac'h** pour *Les pierres de famille*, **Aniss El Hamouri** pour *Ils brûlent*, ainsi que **Marine Loscos** et **Benoît Garnier** du collectif **Paon!** pour *Cosmosgraphie*.
04/05/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre (annulé).
29/04/2023 Découverte et dégustation autour de l'unami avec l'association girondine *Qui de la poule*, dans le cadre du festival *Pépites en stock*.
12/04/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
08/04/2023 Dédicace BD d'humour, avec la collection *Pataquès*, avec **Niko Witko** pour *Johnny Biceps*, **Gilles Aris** et **Nena**, pour *Premier rendez-vous*.
30/03-01/04/2023 Participation au salon du livres de jeunesse de Ruelle, avec en dédicace **Maxim Derouen**, **Charlotte Lemaire**, **Isabelle Renaud**, **Séverine Vidal**, et **Aurélie Abolivier**.
18/03/2023 Lecture en musique d'extraits de *Le sang des filles* de **Julie Nackache** accompagnée de **François-Pierre Fol** et performance poétique d'**Hortense Gauthier**.
17/03/2023 Rencontre avec **Philibert Humm** pour *Roman fleuve*.
08/03/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
25/02/2023 Rencontre dédicace de **Arthur Brault-Moreau** pour *Le syndrome du patron de gauche*.
18/02/2023 Concours d'écriture dans le cadre du *Printemps de poètes* sur le thème « Frontière ».
16/02/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
27/01/2023 Rencontre dédicace avec **Fabrice Neaud** pour la ré-édition de *Journal*.
06/01/2023 Lecture et rencontre avec **Eva Doumbia** pour *Le iench*.
15/12/2023 Atelier de lecture à voix haute/autre.
26/11/2022 Lecture et dédicace de *Géographie d'un père* de et par **Pascale Dewanbrechies**.
18/11/2022 Soirée (surprise !) des sociétaires.
27/10/2022 Atelier de lecture à voix haute/autre.
19/10/2022 Annulé : arpentage de *Sortir de la croissance* d'**Éloi Laurent**, animé par **Olivia Cauet**.
18/10/2022 Soirée (surprise !) des sociétaires.
18/10/2022 Remise des prix du concours d'écriture « l'altérité ».
01-02/10/2022 Participation au festival de la biodiversité à Mouthiers sur Boème.
29/09/2022 Atelier de lecture à voix haute/autre.
28/09/2022 Arpentage de *Le travail* de **Dominique Méda**, animé par **Olivia Cauet**.
24/09/2022 Atelier jeunesse le langage muet de la BD, animé par **Nena**.
24/09/2022 Atelier de BD jeunesse et dédicace : **Marine Blandin** pour *La petite chienne et la louve*, **Witko** pour *Griott et Mungo*, **Gilles Aris** pour *L'écluse Étienne Pinault Seulement elle*.
15/09/2022 Ouverture du concours d'écriture « l'altérité ».
15/09/2022 Atelier de lecture à voix haute/autre.

Revue de presse

- 31/10/2023 Charente Libre TV, CL'Eco revient sur le succès des Cigaliers, des investisseurs qui mettent leur épargne au service de projets locaux.

- 21/10/2023 Charente Libre, Un concours de lecture pour les collégiens
- 20/10/2023 Charente Libre, Le concours de lecture des collégiens et lycéens présenté aux élèves
- 09/10/2023 Charente Libre, Elles publient, à titre posthume, le livre de leur père.
- 30/04/2023 Charente Libre, Unami, un goût à explorer au milieu des livres à Angoulême.
- 04/05/2023 Alca L'Autre librairie sélectionnée pour le Grand prix des libraires 2023
- 21/04/2023 Livre Hebdo [Le libraire de l'année] Hélène Labussière et Bruno Cochard, piliers d'une coopérative engagée
- 17/04/2023 Charente Libre, L'Autre Librairie sélectionnée par Livre Hebdo
- 25/01/2023 Libération, À Angoulême, une librairie dont vous êtes le héros.
- 09-10/2022 Magazine du Grand Angoulême, « L'Autre Librairie, bien plus qu'une librairie ».
- 13/07/2022 Charente Libre, « *Les bacheliers* ».

Formations suivies et organisées

- 2023 Véronique Deschamps, Gilles Fasbender, Philippe Ferre, Brigitte Fontaine, Joris Guillaumond, Bernard Lambert, Luce Magnant, Jean Marie Menant, Joëlle Rassat, Frédérique Tariel, Marie Annick Villette : formation caisse en interne, par Bruno Cochard, 2h.
- 23-24/10/2023 Hélène Labussière : « analyser et piloter son activité », par l'école de la librairie, 14h.
- 18/09/2023 Hélène Labussière : « facture dématérialisée », par D2com, 3h30.
- 04/05/2023 Hélène Labussière : « facture dématérialisée », par l'école de la librairie, 1h.
- 02/03/2023 Hélène Labussière : « reprendre une librairie », Didier Grevel pour l'école de la librairie, 1h.
- 11/2022 Jean Marie Menant, Marie Annick Villette : formation caisse, par Bruno.
- 02/05/2022 Hélène Labussière : « gérer une newsletter », par les Lina, 2h30.
- 17/09/2022 Hélène Labussière : « les manga », par les Lina.
- 27-29/06/2022 Hélène Labussière : « gestion des stocks », par Michel Ollendorff pour l'Alca, 18h.
- 21/06/2021 Hélène Labussière : « atelier sciences humaines » par l'école de la librairie, 2h.
- 04/06/2022 Bernard Lambert, Luce Magnant : « les nouvelles formes de gouvernance associatives », 10h.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, par application des dispositions légales, réglementaires et statutaires en la matière, afin notamment de vous présenter notre rapport de gestion sur l'exercice social écoulé ainsi que de vous soumettre les comptes de cet exercice, d'une durée de douze mois, arrêtés au 30 juin 2023 et sur toutes les questions accessoires.

Sont mis à votre disposition, outre le présent rapport, tous les documents et pièces prévus par les textes en vigueur, et notamment le rapport général du Commissaire aux comptes.

Présentés conformément aux dispositions du plan comptable révisé, les comptes du dernier exercice clos comportent les trois documents indissociables que sont : le bilan, le compte de résultat, l'annexe.

Il appartiendra au Commissaire aux comptes d'attester qu'ils sont réguliers, sincères et représentatifs d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Ceci étant rappelé, il incombe à votre Conseil d'Administration de vous faire notamment part, dans le cadre du présent rapport de gestion, de nos commentaires et analyses sur : la situation de l'entreprise, son activité et ses résultats au cours de l'exercice écoulé, les progrès réalisés et/ou les difficultés rencontrées, les activités menées, le cas échéant, en matière de recherche et de développement, les événements importants susceptibles d'être intervenus depuis le commencement de l'exercice en cours, ainsi que l'évolution prévisible de la société et ses perspectives. Bien que difficilement dissociables les unes des autres, les différentes rubriques ainsi définies par la loi seront successivement abordées.

Exposé de la situation de la société

Chiffre d'affaires et résultat

L'activité sociale a été marquée par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 21 8594 €. Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 6 924 €, après dotation aux amortissements de 2 694 €. Le chiffre d'affaires pour l'exercice écoulé s'élève à 218 594 € HT pour 232 631 au 30/06/2022. Nous constatons donc une baisse de 14 037 € soit -6 %. L'analyse de cette baisse se décompose comme suit :

- 3300 € de chiffre d'affaires livres en magasin
- +2329 € de chiffre d'affaires papeterie en magasin
- -13040 € pour le chiffre d'affaires des collectivités.

Ainsi, le chiffre d'affaire du magasin a enregistré une diminution nette de – 971 € sur l'exercice et l'essentiel de la baisse de notre chiffre d'affaire provient donc du CA des collectivités. Nous vous exposerons dans la suite de notre présentation les mesures envisagées (ou prises) pour essayer d'endiguer cette baisse.

La masse salariale est de 48 343 € (salaires pour 41 297 € et charges sociales pour 7 046 €) Le résultat d'exploitation est de –6 966 € Le résultat net est de -6 924 € (pas d'impôt sur les sociétés cette année). L'actif net de la Société est de 111 030 €

Difficultés rencontrées pendant l'exercice

Comme nous l'avons indiqué, une des difficultés essentielle réside dans la baisse du

CA des collectivités. Ces dernières ont connu, pour certaines d'entre elles, des restrictions de budget ayant conduit à des achats moindres. Malgré nos sollicitations, très peu, voire aucune, n'ont répondu à nos offres de services concernant le PassCulture collectif constituant à organiser des actions rémunérées au sein de leurs établissements.

Face à cette situation, nous avons décidé d'organiser une réunion avec les responsables de CDI, médiathèques etc., afin d'explorer de nouvelles pistes de collaboration et de renforcer notre démarche « commerciale » auprès de ces collectivités.

Progrès réalisés pendant l'exercice

Notre participation à de nombreuses manifestations extérieures sont dans l'ensemble assez positives : salon du livre jeunesse de Ruelle ; festival Drôles de Livres (pour la première fois) ; La Chevêche ; Utopies réalistes...

Maintien de l'ouverture de notre librairie lors de la pause méridienne grâce à la participation active de près d'une dizaine de bénévoles.

Maintien des animations périodiques : groupe de lecture à voix haute ; soirée des sociétaires chaque premier jeudi du mois ; concours d'écriture. (pour ces manifestations, nous pouvons espérer une hausse du nombre de participants).

Évolution prévisible de la Société – Perspective d'avenir

Notre chiffre d'affaire mensuel a connu une progression pour les mois de juillet et août 2023 (respectivement +5,92 % et +11,58 %). Il est stable pour le mois de septembre 2023.

Depuis avril 2023, Bruno Cochard est en retraite progressive avec un temps partiel à 80 % qui devrait avoir un impact positif sur la masse salariale au 30/06/2024.

Nous avons obtenu une subvention de 10 000 € auprès de la région (3 000 € pour l'exercice dernier et 7 000 € pour l'exercice à venir) pour aider à des travaux d'amélioration (porte d'entrée) et au financement d'actions d'animation et de renforcement de notre fonds.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

Méthodes d'évaluation et formes de présentation des comptes

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur que les années précédentes.

Rappels divers

Activité en matière de recherche

Notre Société n'a pas été concernée en 2023 par les activités de recherche au sens technique du terme.

Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Dividendes

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Jetons de présence

Nous vous indiquons que votre Conseil ne sollicite pas l'allocation de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

Proposition d'approbation des comptes et affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'affectation des résultats que nous vous proposons figurant dans le tableau des affectations de résultat joint au présent rapport, est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé de la manière suivante :
Report à nouveau : -6 924 €

Cloture

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Notre expert comptable, M. Arnaud Aveline va à présent vous donner de plus amples explications sur le détail des chiffres de cet exercice.

Lecture vous sera ensuite donnée du rapport général du Commissaire aux comptes, relatant l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi, ainsi que son rapport spécial relatif aux conventions réglementées.

Les débats seront ensuite ouverts et, à leur terme, il sera passé au vote des projets de résolutions qui vous sont présentées, dont la teneur est conforme aux indications et propositions incluses dans le présent rapport et que nous vous invitons à approuver.

Fait à Angoulême le 8 octobre 2023
Le Directeur Général
Bruno Cochard

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés

Aucun administrateur de notre coopérative ne déclare exercer de mandat dans d'autres sociétés.

Conventions intervenues au cours de l'exercice entre un mandataire et une filiale

Aucune convention définie à l'article L225-37-4 du code du commerce n'a été signée.

Délégation des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Notre société étant une structure à capital variable, cette information est sans objet : des augmentations de capital peuvent être opérées conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de nos statuts.

Modalité d'exercice de la direction générale de la société

Par décision du conseil d'administration en date du 19 avril 2019, il a été décidé de dissocier les mandats de directeur général et de président de conseil d'administration. M. Bruno Cochard, demeurant 3 rue Pierre et Marie Curie à L'Isle d'Espagnac, exerce ainsi les fonctions de directeur général.

Pouvoirs d'importance notable

- Le conseil d'administration du 30 avril 2019 a donné pouvoir au directeur général M. Bruno Cochard, et au président M. Pierre-Jean Fichet pour ouvrir, faire fonctionner, et clôturer des comptes à la banque du Crédit Mutuel.
- Le conseil d'administration du 14 mai 2019 autorise le directeur général M. Bruno Cochard et le président M. Pierre-Jean Fichet à signer un contrat de crédit d'un montant de 30 000 € à la banque du Crédit Mutuel.
- Le conseil d'administration du 14 mai 2019 autorise le directeur général M. Bruno Cochard à effectuer des opérations de virement bancaire sur internet à hauteur de 15 000 € par mois.